



COM

AMB2 commission nationale le 29 septembre 2011

► **PROMOTIONS en 2011** : 2200 sur l'ensemble des centres.

Le bilan du premier semestre 1 068 promotions dont 863 en classe II.

Plus de 300 REP avec un axe pour les personnels de plus de 50 ans, accord de 2006 qui sera au titre de l'accord AMB étendu jusqu'en 2015 au lieu de 2011.

► **ÉVOLUTIONS FONCTIONNELLES, des garanties renforcées et annoncées :**

- début 2012 une CDSP validera le parcours de carrière du chef d'équipe ; AMB2 : 10 % en III.1, 45 % en III.2 et 45 % en III.3,
- rappel du principe d'anticipation d'ouverture de promotion de la classe I vers la classe II = au-delà des cibles actuelles en attendant les CDSP prochaines,
- rappel de l'axe évolution fonctionnelle grade de base II.2 en clientèle,
- rappel du principe d'anticipation d'ouverture de promotions en II.3 pour la clientèle en attendant la validation de la prochaine CDSP PSC (50 % niveau II.3),
- confirmation de la création de la fonction d'expert de niveau III.1, lors de prochaines CDSP métiers.

Quelque soit le projet, même PSC, les garanties AMB2 concernant la FORMATION seront appliquées ! Les corrections sont en cours, notamment sur la fonction d'ADCC et les form'actions. Des moyens importants seront dédiés.

► **TPAS (Temps Partiel Séniors) en métier SF** : la note est en cours de signature. Ce dispositif sera ouvert durant l'année 2012 à compter du 1^{er} janvier. Un volume de TPAS est budgétisé par la DO et un « quota » devrait être attribué par centre financier. Ouvert sans labellisation ni réorganisation de service.

► **SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL** : des négociations dans le métier Services Financiers vont débuter en novembre intégrant la garantie AMB2 : prise en compte des risques psychosociaux et des risques professionnels induits par les organisations de travail, y compris PSC.

Faire respecter les engagements, c'est continuer à revendiquer et négocier en commission de suivi nationale pour faire aboutir vos revendications. C'est également assumer une signature d'accord et continuer à porter vos revendications tout au long de la durée de cet accord au-delà des garanties affichées (maintien des centres, pas de mobilité externe forcée etc.) en commission nationale comme en commission locale de l'accord AMB2 !



FO, des militant(e)s qui s'inscrivent dans un syndicalisme réformiste dans l'intérêt des postier(e)s !